



**InFO Mail N°46 – 31 mars 2015 – Consignes aux conseils d'école marseillais pour le vote**

**Rythmes scolaires à Marseille :**

***Inacceptable manœuvre de la Mairie et du Rectorat !  
Consignes aux conseils d'école***

Suite à l'envoi par la ville de Marseille et du rectorat de courriers simultanés à tous les directeurs d'école de Marseille ce vendredi leur demandant de réunir (encore !) un conseil d'école pour donner leur avis sur le projet de rythmes scolaires municipal, le SNUDI FO 13 a immédiatement communiqué un mail d'information (n°44) à l'ensemble des écoles pour leur donner des consignes pratiques.

**Les organisations syndicales (SNUipp-FSU13, SE-UNSA, SNUDI-FO, CGT Educ'Action, SGEN-CFDT, SUD Education, SDU-FSU13), les associations de parents d'élèves (FCPE, MPE13) et les collectifs (Les Parents Marseillais Mobilisés, Collectif DZ-Ecoles) se sont réunis en intersyndicale ce lundi soir.**

Ils dénoncent unanimement le déni de démocratie de la part de la Mairie et du Rectorat et décident :

- ➔ de refuser un 2ème vote lors des conseils d'école (motion proposée ci-dessous),
- ➔ de s'adresser solennellement au Recteur lors du CTA extraordinaire du jeudi 2 avril,
- ➔ d'appeler à un rassemblement jeudi 2 avril, à partir de 17h30, devant la Mairie de Marseille.

Les organisations syndicales des enseignants du 1er degré des Bouches-du-Rhône entament une procédure d'alerte sociale et déposeront un préavis de grève pour la période du 13 au 24 avril.

***Motion pour les conseils d'école :***

***Le conseil d'école de l'école ....., réuni le .....  
déclare solennellement que le vote du conseil d'école du ..... était conforme à la  
réglementation, que les résultats ont été régulièrement transmis et refuse en conséquence de  
procéder à un 2ème vote.***

***Merci de transmettre une copie de votre motion au SNUDI FO 13***

Voir [>ICI< le communiqué unitaire \(ou en PJ\)](#)

**REMARQUES :**

1/ Réglementairement, les conseils d'école extraordinaires à l'initiative de la Mairie **doivent se tenir** mais peuvent être réunis d'une manière rapide.

2/ Le SNUDI FO invite à ne pas utiliser la fiche spécifique de vote et de faire remonter uniquement la motion décidée lors de l'intersyndicale.

**FO continue à demander l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon/Hamon.**

***Une raison de plus pour participer TOUS à la grève interprofessionnelle du 9 avril pour dire : STOP à l'austérité gouvernementale !***

**Pour exiger l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires, le refus du PEDT (projets éducatifs territoriaux) et le maintien des garanties liées à nos statuts !**